



## Déclaration de l'ABCPI concernant la mort de Dragoslav Ognjanović 30 juillet 2018

L'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) est hautement préoccupée d'apprendre le récent meurtre de Dragoslav Ognjanović, avocat serbe qui a été tué à l'extérieur de sa résidence, à Belgrade le 28 juillet 2018. Dragoslav Ognjanović était un avocat de la défense qui a représenté Slobodan Milošević devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie des Nations Unies, à La Haye, et qui a par la suite pratiqué comme avocat en Serbie.

Au nom de tous ses membres, l'ABCPI transmet ses condoléances à sa famille et à ses amis en ces temps difficiles.

L'ABCPI partage les préoccupations soulevées par l'*Association of Defence Counsel practising before the International Courts and Tribunals* (ADC-ICT) et condamne fermement le meurtre de M. Ognjanović. Si l'enquête devait révéler que celui-ci a été ciblé en raison de ses activités professionnelles d'avocat, son meurtre constituerait dès lors une attaque contre les avocats du monde entier et rendrait ce crime particulièrement grave, et ne saurait être toléré.

L'ABCPI se joint également à la demande du Barreau de Serbie et du Barreau de Belgrade afin que les autorités serbes recherchent les auteurs de ce crime odieux et les traduisent en justice dès que possible.

L'Association du Barreau près la Cour pénale internationale a été créée en 2016 et s'exprime collectivement au nom des Conseils et de leur personnel d'appui qui représentent des victimes, des accusés ou des témoins devant la Cour pénale internationale. Pour plus d'informations, merci de contacter : [info@iccba-abcpi.org](mailto:info@iccba-abcpi.org)